

I. PARTICIPANTS

Direction : L.Daubert - C.Pignères-Boutonnet

Délégués FO : C.Amiel - P.Rivière - P.Vincent - P.Vessella

II. EMPLOI

Evolution des effectifs au 31 octobre 2014

| | CAD | ETA | OUV | Total général |
|----------------------|------------|------------|------------|---------------|
| TOULOUSE | 339 | 529 | 133 | 1001 |
| APPRENTI | | 18 | 2 | 20 |
| CDD | 2 | 9 | 33 | 44 |
| CDI | 337 | 478 | 98 | 913 |
| CONTRAT PRO | | 24 | | 24 |
| GIMONT | 4 | 58 | 52 | 114 |
| CDD | | 2 | 10 | 12 |
| CDI | 4 | 56 | 42 | 102 |
| Total général | 343 | 587 | 185 | 1115 |

Effectif intérim au 31 octobre 2014

| | CAD | ETA | OUV | Total général |
|----------------------|-----------|-----------|------------|---------------|
| TOULOUSE | 10 | 40 | 96 | 146 |
| GIMONT | | 3 | 23 | 26 |
| Total général | 10 | 43 | 119 | 172 |

Octobre : Nombre de départs ? Types de contrats ? Directions/Secteurs ? Classifications ?

| SORTIES OCTOBRE | 17 | | | |
|-----------------|---------------------|----------|--------------|--------------|
| CATEGORIE | SERVICE | SITE | TYPE CONTRAT | MOTIF |
| CADRE | CONTRÔLE ASSEMBLAGE | GIMONT | CDI | LICENCIEMENT |
| CADRE | LOGISTIQUE | TOULOUSE | CDD | FIN CDD |
| ETAM | DT | GIMONT | CDD | FIN CDD |
| ETAM | CONTRÔLE ASSEMBLAGE | TOULOUSE | CDD | FIN CDD |
| ETAM | CONTRÔLE ASSEMBLAGE | TOULOUSE | CDD | FIN CDD |
| ETAM | CONTRÔLE ASSEMBLAGE | TOULOUSE | CDD | FIN CDD |
| ETAM | DSI | TOULOUSE | PRO | FIN PRO |
| ETAM | FABRICATION | TOULOUSE | CDI | RETRAITE |
| ETAM | FABRICATION | TOULOUSE | CDI | RETRAITE |
| ETAM | FABRICATION | TOULOUSE | CDI | RETRAITE |
| ETAM | LEAN | TOULOUSE | PRO | FIN PRO |
| ETAM | QUALITE | TOULOUSE | APPR | FIN APPR |
| ETAM | LOGISTIQUE | TOULOUSE | APPR | FIN APPR |
| ETAM | LOGISTIQUE | TOULOUSE | PRO | FIN PRO |
| ETAM | LOGISTIQUE | TOULOUSE | PRO | FIN PRO |
| ETAM | LOGISTIQUE | TOULOUSE | APPR | FIN APPR |
| ETAM | SERVICES GENERAUX | TOULOUSE | PRO | FIN PRO |

Octobre : Nombre d'embauches ? Types de contrats ? Directions/Services ? Classifications ?

| ENTREES OCTOBRE | | 6 | |
|-----------------|-------------|----------|--------------|
| CATEGORIE | SERVICE | SITE | TYPE CONTRAT |
| ETAM | DES | TOULOUSE | CDD |
| ETAM | DSI | TOULOUSE | PRO |
| ETAM | DSI | TOULOUSE | PRO |
| ETAM | PROGRAMMES | TOULOUSE | PRO |
| ETAM | MARCHES | TOULOUSE | PRO |
| OUVRIER | FABRICATION | GIMONT | CDD |

Personnel en détachement courte et longue durée

| | effectif concerné | | effectif concerné |
|--------------------|-------------------|--------------------------|-------------------|
| LATECOERE SERVICES | 2 | LATECOERE Do Brasil | 5 |
| AIRBUS Toulouse | 7 | LATECOERE Czech Republic | 1 |
| AIRBUS Nantes | 1 | USA | 1 |
| DASSAULT Mérignac | 2 | AEROSPACE VALLEY | 1 |
| DASSAULT Biarritz | 1 | LATECOERE Mexico | 3 |
| LATECOERE Portet | 11 | ABU DHABI | 6 |

III. PLAN DE CHARGE

Récapitulatif du nombre d'heures effectuées par secteur d'activité au 31 octobre

| Département | Juillet 2014 | Août 2014 | Septembre 2014 | Octobre 2014 |
|--------------------------|--------------|-----------|----------------|--------------|
| Fabrication structure | 60549 | 27780 | 64603 | 71,828 |
| BO-traçage | 1918 | 3102 | 3372 | 3,352 |
| Etude structure | 26575 | 16465 | 29199 | 29,365 |
| Etude électronique | 2503 | 1176 | 2535 | 3,648 |
| Fabrication électronique | 1212 | 730 | 1275 | 1,229 |

IV. POLITIQUE SALARIALE 2014

Une AG de 1% est prévue si les objectifs de livraison fixés par le Comop de novembre 2014 sont tenus. En cas d'atteinte de cet objectif, quand serait versée cette AG de 1% avec rétroactif au 1er juillet 2014 ?

Réponse Direction :

«Le cas échéant, elle serait versée sur le salaire de Décembre 2014.»

Concernant la campagne de promotion non cadre, sans AI, applicable en décembre 2014, avez-vous diffusé la lettre de cadrage comme prévu avant fin octobre 2014 ?

Réponse Direction :

«La lettre de cadrage a pris du retard et sera partagée cette semaine.»

Concernant la majoration de la prime annuelle du personnel non cadre dit « forfaité », quand avez-vous prévu de diffuser la lettre de cadrage ?

Réponse Direction :

«La lettre de cadrage a pris du retard et sera partagée cette semaine.»

V. ACCORD CADRE

Concernant la prime annuelle du personnel cadre, quand avez-vous prévu de diffuser la lettre de cadrage ?

Réponse Direction :

«La lettre de cadrage a pris du retard et sera partagée cette semaine.»

VI. PRIME DE FIN D'ANNEE

Quand sera versée la prime de fin d'année au personnel cadre et non cadre ?

Réponse Direction :

«Le solde de la prime annuelle 2014 sera versé aux salariés le vendredi 19 décembre 2014.»

VII. MUTUELLE

Au 1er janvier 2015, nous changeons de mutuelle. Pouvez-vous nous présenter les changements majeurs pour les salariés ?

Réponse Direction :

«Cette présentation sera faite en CE du 25 novembre 2014.»

VIII. DEPLACEMENT

Quand comptez-vous réunir le groupe de travail pour présentation de la note avant diffusion ?

Réponse Direction :

«Nous avons terminé les mises à jour de l'ensemble des documents concernant les déplacements professionnels. Nous vous proposons de nous réunir le 3/12/14.»

Considération FO

A la demande de FO, un groupe de travail avait été lancé par la Direction lors d'une première réunion. L'objectif de ce groupe était de refondre la note sur les déplacements. Les élus FO déplorent que les mises à jour des documents soient terminées sans participation du groupe de travail.

FO a néanmoins obtenu qu'une présentation des documents soit faite avant officialisation.

IX. FEUILLE DE PAIE

La feuille de paie, nouvelle version, concernera 21 millions de salariés dès le 1^{er} janvier 2015. Les salariés LATECOERE auront-ils une feuille de paie simplifiée ? Quand ?

Réponse Direction :

«Dès que les modalités d'application seront officialisées, ce qui n'est pas le cas à ce jour.»

X. AMENAGEMENT DU POSTE DE TRAVAIL

Quelle est la procédure Latécoère pour les salariés dont le poste doit être aménagé. La situation aurait besoin d'être clarifiée, notamment le périmètre et rôle de chacun des intervenants : le salarié, le médecin, l'ergonome. Si un aménagement de poste est jugé nécessaire (achat de matériel spécifique), qui dans l'entreprise, fait le lien avec AGEFIPH ou la SAMETH ?

Réponse Direction :

Pour les pathologies existantes, le médecin intervient à la demande du salarié pour analyser le besoin et proposer une solution adaptée. Si le salarié bénéficie d'une reconnaissance de travailleur handicapé ou en fait la demande, celui-ci peut bénéficier d'une assistance à son maintien dans l'emploi via le SAMETH (Service d'Aide au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs handicapés) qui peut proposer un support technique et / ou financier. Cet accompagnement est initié par la Direction des Ressources Humaines en lien avec le médecin du travail et l'assistante sociale.

L'ergonome, intervient plus en amont pour conseiller le Bureau outillage dans la conception d'un poste adapté au travail ou pour faire des aménagements sur des postes existant (ex : projet TMS sur la barque F7X) pour améliorer les conditions de travail.

Considération FO

Le Code du travail a confié au médecin du travail un rôle pivot en ce qui concerne le maintien dans l'emploi ou le reclassement du salarié confronté à des difficultés de santé susceptibles d'avoir un retentissement sur son aptitude au poste de travail.

Dans ces circonstances, le médecin du travail constitue l'interlocuteur privilégié de la personne handicapée et de l'employeur. Il est habilité à se prononcer sur l'aptitude et à proposer des mesures individuelles telles que mutations ou transformations de postes, justifiées par des considérations relatives notamment à l'état de santé physique ou mentale du salarié.

Les travailleurs handicapés bénéficient d'une surveillance médicale renforcée (article R. 4624-19 du Code du travail). Le médecin du travail juge de la nature et de la fréquence des examens (au minimum annuelle).

Les élus FO demandent à la Direction de s'assurer que pour l'ensemble des personnels concernés, le travail de surveillance et suivi tel qu'il doit être réalisé, a bien été mené.

XI. ACCORD CONTRAT GENERATION

Dans l'accord signé en décembre 2013, il était prévu que la Direction réunirait la commission 2 fois par an pour établir un état des lieux.

Aucune convocation n'a été émise pour le moment. Quand comptez-vous la réunir ?

Réponse Direction :

«Nous vous proposons de la réunir en janvier 2015.»

XII. PASSENGERS

Comment les employés sans PC peuvent-ils accéder à Passengers ?

Réponse Direction :

«Les salariés sans PC ont reçu avec leur bulletin de paie d'Octobre 2014 un document leur indiquant leurs codes d'accès et le process de connexion. C'est la hiérarchie qui met ensuite le PC à disposition des personnes désireuses de se connecter.»

Considération FO

Le besoin de connexion à Passengers n'est pas forcément du simple fait du salarié.

Pour les élus FO, les dispositions prévues pour l'accès de ces salariés ne vont pas dans le sens de l'efficacité puisque le poste du hiérarchique est mobilisé durant la consultation des équipes.

A quand des postes de travail en libre service pour le personnel d'atelier ?

XIII. 5eme SEMAINE

La semaine 52 est une semaine de fermeture de l'entreprise et on impose aux salariés le positionnement de jours « off ». Quelles solutions proposez-vous pour le personnel embauché en cours d'année et qui n'a pas pu capitaliser assez de jours ?

Pourra-t-il prendre des jours par anticipation ?

Réponse Direction :

«Les salariés embauchés en cours d'année peuvent positionner une semaine de congés payés par anticipation sur l'une des deux fermetures annuelles de la société.»

Considération FO

Les élus FO ont constaté des retenues sur salaire pour le personnel ayant posé des jours de congés par anticipation sur les semaines de fermeture de l'entreprise obligatoires, au-delà de la semaine accordée par la Direction.

Les élus FO demandent à la Direction que tout salarié concerné dès maintenant n'ait pas de perte de salaire.

XIV. TENUE DE TRAVAIL

Pouvez-vous nous présenter le mode de fonctionnement suite au changement de prestataire ? Certains salariés ont été informés de modifications majeures des tenues de travail (pantalon sans poche, couleurs différentielles, etc...). Une dotation complète des salariés est-elle prévue ? Quand ?

Réponse Direction :

«Ce projet a été présenté au CE du 12/11 et communiqué au CHSCT pour une procédure d'information-consultation. La présentation sera disponible dans son intégralité dans le compte-rendu du CE.»

Le personnel de l'atelier Traitement de Surface dispose de tenues antiacides. Quelles sont les dispositions prévues pour assurer le nettoyage ?

Réponse Direction :

«De nouvelles tenues anti-acides ont été achetées et reçues en attendant la mise en place des nouvelles dotations dans le cadre de l'appel d'offre en cours sur la fourniture et le nettoyage des vêtements de travail.

Si l'appel d'offre a lieu, le démarrage de cette prestation est prévu pour mars 2015, avec une procédure spécifique pour les vêtements anti-acides : 3 tenues par personnes, nettoyage avec rénovation de la propriété anti-acide, et remplacement des vêtements après 50 lavages.»

Le personnel en FAL devrait disposer d'un vêtement spécifique, identique à celui du personnel Airbus et sous-traitant, de manière à pouvoir effectuer les interventions en extérieur dans des conditions acceptables.

Qu'en est-il du traitement de votre demande auprès du prestataire externe ?

Réponse Direction :

«La commande a été passée le 12/11/14. Les compagnons seront équipés en vêtements réfléchissants

- *Parka modulable en coupe vent, blouson et gilet*
- *Bottes de sécurité fourrée et étanche*
- *Pantalon étanche*
- *Gilet de signalisation pour l'été*

Délai 2/3 semaines.»

La prochaine réunion des délégués du personnel aura lieu le **16 Décembre 2014**

Ces réunions permettent de solliciter la Direction au sujet de **VOS PREOCCUPATIONS**.

Alors n'hésites pas à **CONTACTER** ton élu de secteur ou les élus DP pour que les points traités en réunions DP soient au plus proche de tes attentes.